Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV
Protection des animaux

Fiche thématique Protection des animaux

Besoin en eau des lapins

Les animaux doivent recevoir régulièrement et en quantité suffisante une nourriture leur convenant et de l'eau. Lorsque des animaux sont détenus en groupe, le détenteur doit veiller à ce que chacun d'eux reçoive suffisamment d'eau et de nourriture (art. 4, al. 1, OPAn).

Contexte

Bien que l'on dise souvent que le lapin peut couvrir 90 % de ses besoins en eau avec de la nourriture humide, nombre de nouvelles publications et dispositions relatives aux conditions de détention indiquent que les lapins doivent disposer d'eau en permanence. Un apport en eau insuffisant peut conduire à des calculs urinaires ou vésicaux et à des troubles de la fertilité. Une carence en eau limite la prise de nourriture.
La quantité d'eau ingérée dépend non seulement de la teneur en eau de la nourriture, de l'âge du lapin, de sa productivité et de son poids, mais aussi du climat du clapier, à savoir de l'humidité de l'air et de la température notamment. Les lapins boivent beaucoup, en particulier lorsque leur nourriture se compose principalement d'aliments secs. Les besoins en eau augmentent considérablement lorsqu'il fait chaud. Les valeurs indiquées dans la littérature sont variables : en moyenne, on considère qu'un lapin adulte a besoin de 0,25 l d'eau par jour. Peu avant la mise bas, les lapines boivent jusqu'à un litre d'eau par jour. Les lapines qui allaitent et qui reçoivent des aliments secs peuvent, quant à elles, boire jusqu'à deux litres d'eau par jour.

Problème

Dans des circonstances particulières, les fourrages verts et les plantes-racines peuvent suffire à couvrir les besoins en eau des lapins. Toutefois, il n'est souvent pas possible dans la pratique de garantir qu'une quantité suffisante de fourrage vert soit mise à la disposition des lapins sous une forme adéquate. Comme plusieurs facteurs peuvent influencer les besoins en eau, on ne peut exclure que les animaux aient soif, même s'ils consomment des aliments humides. À noter que les besoins en eau sont nettement plus élevés lorsqu'il fait chaud et en période d'allaitement.

Exigence

Quelle que soit la forme de détention, les lapins doivent disposer de suffisamment d'eau fraîche au quotidien. Cela signifie qu'ils doivent recevoir au moins une fois par jour une quantité suffisante d'eau pour couvrir leurs besoins. Il est évidemment préférable que les lapins aient accès à de l'eau plusieurs fois par jour, voire en permanence, ce qui est exigé lorsqu'ils sont nourris exclusivement avec de la nourriture sèche. L'eau doit être de bonne qualité : elle ne doit pas être souillée (crottes, restes de nourriture, etc.) et devrait satisfaire aux exigences applicables à l'eau potable.

N° 5.6_(3)_f | février 2024

520/2013/16482 \ COO.2101.102.6.411696 \

Systèmes d’abreuvement

Pour les petits effectifs, ce sont les écuelles en céramique placées légèrement en hauteur qui conviennent le mieux. Une étude a en effet montré que les lapins préfèrent boire dans des récipients ouverts plutôt que depuis des bouteilles. S’agissant de ces dernières, il convient de prévenir la formation d’algues.
Pour les grands élevages de lapins, il est recommandé d’utiliser un système avec des abreuvoirs à pipettes.

Législation

Art. 4 OPAn Alimentation

1. Les animaux doivent recevoir régulièrement et en quantité suffisante une nourriture leur convenant et de l’eau. Lorsque des animaux sont détenus en groupe, le détenteur doit veiller à ce que chacun d’eux reçoive suffisamment d’eau et de nourriture.

2. Les animaux doivent pouvoir exprimer le comportement d’occupation propre à l’espèce en relation avec la prise de nourriture.